

Référence	<p>L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjointes – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusé</u> : Aimé DUQUENNE</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2022-09 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – APPROBATION.</p>
2022/09	
Objet de la délibération	
Approbation de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 14	
Date de la convocation	
29 mars 2022	
Vote	
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments réglementaires ci-après :

Le Contrat Enfance Jeunesse, communément appelé « CEJ », a été la démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale, ou « CTG ».

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31 décembre 2019 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (Modèle de Convention Territoriale Globale annexé à la présente délibération, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **14** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- D'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale entre la Commune de Gruson et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, dont un modèle est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse au 31 décembre 2021.
- De formaliser le diagnostic et le plan d'actions par les services de la Collectivité avec l'aide des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et de mettre en place un comité de pilotage.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN